

## PUBLICATIONS DU VENDREDI 21 AVRIL 2017

1. L'administration communale de Sembrancher soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par
  - Uberti Frères & Cie SA à Martigny pour l'extension, l'extraction à sec, l'extraction dans la Dranse sur les parcelles nos 2251, 2616, 2617, 2768, 2769 et 2773 au lieu-dit Grands-Rouis hors zone (en dérogation à l'art. 24 LAT),
  - Mme et MM. Maria Olinda, Joseph et Pierre-Maurice Métroz à La Garde pour la construction d'un mur de soutènement sur la parcelle no 1035 au lieu-dit Rière les Maisons, zone extension hameau.
  - La commune de Sembrancher pour la démolition de l'ancien réservoir d'eau potable sis sur la parcelle no 2196 au lieu dit Les Fourches, coord. 2'577'825/1'102'925, hors zone, propriété et auteur du dossier, la requérante, (en dérogation à l'art. 24 LAT).
  - La commune de Sembrancher pour la création de deux portes de secours à la salle polyvalente sise sur la parcelle no 140, au lieu dit La Gravenne, coord. 2'577'470/1'103'010, zone d'intérêt public, propriété et auteur du dossier, la requérante.
  - La commune de Sembrancher pour la création d'une porte de secours au couvert du Rosay et doublage de la façade est en bois, parcelle no 41 au lieu dit La Crête à Polet, coord. 2'577'198/1'102'898, zone d'intérêt public, propriété et auteur du dossier, la requérante.
  - Association de la Maison de la Santé du Grand-Entremont pour la pose d'une enseigne lumineuse (pharmacie) sur le bâtiment sis sur les parcelles nos 44-45-58-150 et 151 (mutation en cours), au lieu dit La Gravenne, coord. 2'577'330/1'102'960, zone d'habitation forte densité, propriété de la requérante, auteur du dossier Game-vs Sàrl à Martigny.
  - L'entreprise Manenti-Farquet & Cie SA et M. Lucien Besson pour la construction d'un couvert à véhicules et murs extérieurs sur les parcelles nos 52, 152 et 45 (mutation en cours) au lieu dit La Gravenne, coord. 2'577'310/1'102'920, zone d'habitation forte densité, propriété des requérants et de la commune de Sembrancher, auteur des plans M. Willy Roserens à Verbier.

Les dossiers peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, où les oppositions et réserves éventuelles doivent être déposées, par écrit,

- du 24 mars au 23 avril 2017 pour Uberti Frères & Cie SA et la famille Métroz
- du 14 avril au 14 mai 2017 pour la commune de Sembrancher, l'Association de la Maison de la Santé du Grand-Entremont, l'entreprise Manenti-Farquet & Cie SA et M. Lucien Besson.

2. Le vendredi 5 mai 2017 aura lieu la visite de la commission de la salubrité publique. Les propriétaires sont priés de respecter l'environnement et de nettoyer leurs parcelles.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE SEMBRANCHER